

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

I. QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

II. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Il peut se traduire par :

En plaine :

- un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières...) ou un effondrement en « fontis »,
- un phénomène de gonflement ou de retrait lié aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti),
- un tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile...) par surexploitation.

En montagne :

- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- des écroulements et chute de blocs,
- des coulées boueuses et torrentielles.

Sur le littoral :

- des glissements ou écroulements sur les côtes à falaises,
- une érosion sur les côtes basses sablonneuses.

III. QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE

La commune est soumise à un risque important de mouvements de terrain, notamment des affaissements de cavités souterraines dans les formations de gypses et de calcaires karstifiés des piémonts des collines. Les secteurs les plus concernés correspondent à l'arc Castellans de Cuers (S.O.), St-Pierre, St-Laurent, le clos d'Aureillan, le vallon de la Rouvereide, la Pouverine (N.E.), les Veys, les Gypières vieilles, le Puy, St-Martin, l'adret des Défens, le Pas Redon. Il est nécessaire d'être vigilant envers l'existence de vides souterrains lieu-dit St-Laurent à l'ouest de la RD.43 résultant de l'exploitation d'une plâtrière et où des affaissements se sont déjà produits en 1960. Des risques d'éboulis et de chutes de blocs peuvent se manifester au Nord (barres de Cuers) et au sud-ouest (les Anduès). A noter également des phénomènes de gonflement et de retrait des terrains dus aux sols alluviaux et aux épandages de cailloutis et limons liés à des phénomènes d'hydromorphisme. Il faut être vigilant lors de l'alternance de périodes de forte pluviométrie et de sécheresse intense. Toute construction en ces lieux devrait être rigidifiée et drainée pour parer à ce risque. Le village s'inscrit en grande partie sur ces formations alluvionnaires.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- les cartes d'aléa risque de mouvement de terrain figurent pages 20 et 21,
- les cartes où il convient de faire l'information préventive se trouvent pages 30 et 31.

IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

PREVENTION :

- repérage des zones exposées,
- **suppression, stabilisation de la masse instable**, drainage...
- **systèmes de déviation**, de freinage et d'arrêt des éboulis,
- **interdiction de construire** dans les zones les plus exposées et mesures restrictives dans le POS consultable en mairie,
- **surveillance très régulière** des mouvements déclarés,
- **plans d'alerte, d'information des populations, d'évacuation et d'organisation des secours.**

PROTECTION :

- **En cas de danger**, la population serait alertée par la Police municipale et par les Sapeurs-Pompiers au moyen de hauts-parleurs. Elle serait également informée de l'évolution de la situation et d'une éventuelle évacuation par les services municipaux, la gendarmerie et la police municipale.
- Les points de regroupement prévus et les possibilités d'hébergement sur la commune sont le gymnase, le restaurant scolaire, l'Oustaou Pertouti.

V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

En cas d'éboulement, chutes de pierres :

AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

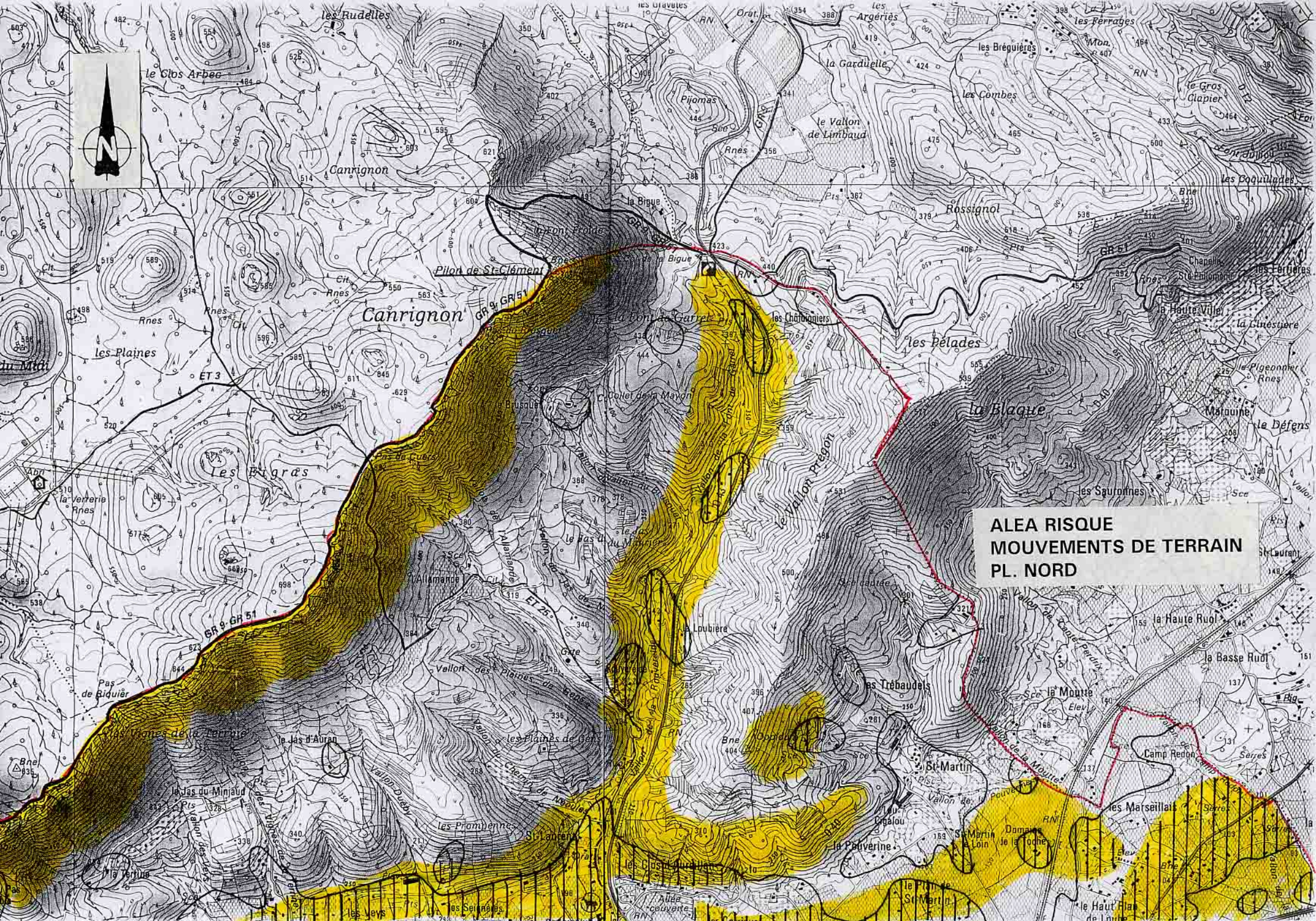
- fuir latéralement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES

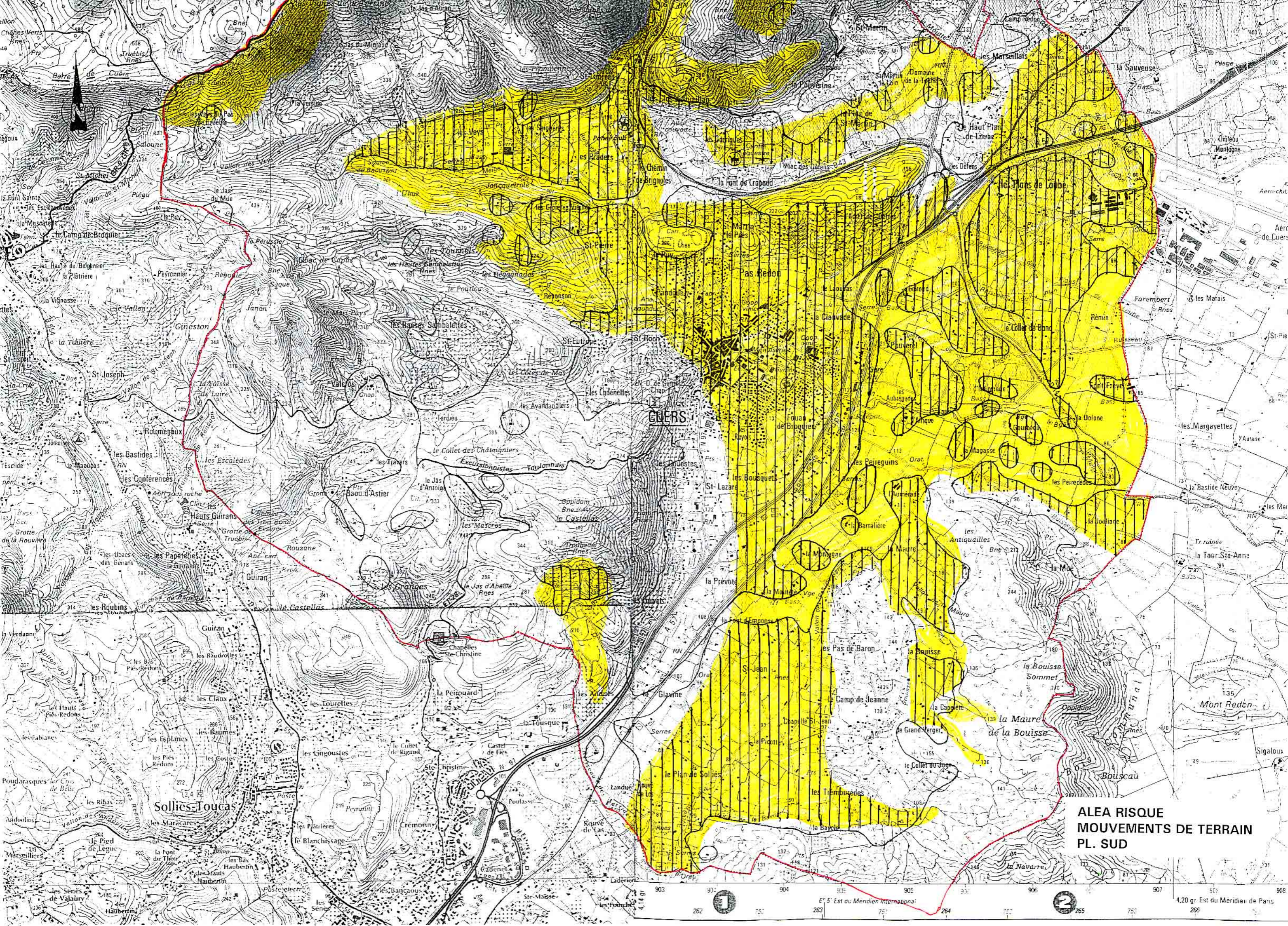
- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.

VI. OU S'INFORMER ?

- La Mairie : 04.94.13.50.70
- La Direction Départementale de l'Agriculture : 04.94.36.47.00.
- la Direction Départementale de l'Équipement : 04.94.46.83.83.



**ALEA RISQUE
MOUVEMENTS DE TERRAIN
PL. NORD**



**ALEA RISQUE
MOUVEMENTS DE TERRAIN
PL. SUD**

6° 5' Est du Méridien International

4,20 gr Est du Méridien de Paris

